

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2014/05/22/2014000526/justel>

Dossier numéro : 2014-05-22/44

Titre

22 MAI 2014. - Arrêté royal réglant la communication des faits qui constituent un crime ou un délit commis par une personne exerçant une fonction visée par la loi du 10 avril 1990 réglementant la sécurité privé et particulière

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 15-10-2020 inclus.

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 13-08-2014 page : 58820

Entrée en vigueur : 23-08-2014

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AR 2020-09-15/15, art. 4, 002; En vigueur : 25-10-2020>